

SÉCURITÉ

# COMMENT LES SOCIÉTÉS PRIVÉES TISSENT LEUR TOILE

PAR ANTOINE CHAMPAGNE, AVEC BRUNO RIETH

La lutte contre le terrorisme est désormais une opportunité plus que lucrative pour les sociétés de sécurité. Pour le meilleur et pour le pire. Enquête.

**S**ans fanfaronnade et en toute discrétion, les entreprises de sécurité se frottent les mains. Et elles ont d'excellentes raisons ! Avec la menace terroriste permanente, le secteur a enregistré un taux de croissance annuel de l'ordre de 5 %, selon le ministère de l'Intérieur. « *Il a réalisé 21,3 milliards de chiffre d'affaires pour l'industrie et 13,6 milliards pour les services en 2016* », se félicite Thierry Vinçon, conseiller auprès du délégué ministériel aux industries de sécurité et à la lutte contre les cybermenaces. Le marché devrait même faire un bond spectaculaire à l'avenir, le gouvernement tablant sur un doublement de son chiffre d'affaires d'ici à 2025 et la création de 75 000 emplois qualifiés. Une dynamique gonflée aux contrats publics.

Cette évolution a débuté en 2012, avec l'affaire du tueur de Toulouse. Pour la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), le cas Mohamed Merah a été un révélateur brutal de ses limites dans le traitement du big data – l'ensemble des données issues des fadettes d'opérateurs de téléphonie, vidéos, photos, métadonnées Internet, données biométriques ou administratives, fichiers de données non structurées –, qui aurait pu permettre de repérer plus tôt le terroriste toulousain. La DGSI a bien tenté après coup de réagir en cherchant des solutions parmi les entreprises françaises. Sans succès... Jusqu'aux attentats du

13 novembre 2015, qui ont tout accéléré. Dans les jours qui ont suivi, la DGSI, faute d'outils, a dû transmettre en catastrophe 20 téraoctets (soit 20 000 gigaoctets) de données à Europol, l'agence européenne de lutte contre la criminalité et le terrorisme, pour les analyser. Celle-ci ayant en effet à sa disposition un logiciel estampillé Palantir, une société américaine spécialisée dans le traitement du big data créée en 2004. Détail qui n'en est pas un dans le monde de l'espionnage, l'entreprise comptait parmi ses premiers investisseurs le fonds In-Q-Tel, créée et gérée par la CIA... Pas de quoi refroidir la DGSI. Celle-ci a même conclu en décembre 2016 un contrat avec Palantir pour lui fournir une sorte de « boîte noire » truffée d'algorithmes brassant du big data pour en ressortir des informations intelligibles pour ses analystes. Sauf que confier la gestion des données collectées par la DGSI à une entreprise

**Certains aspects de la traque de djihadistes sur le Net sont assurés par des entreprises qui chassaient un autre genre de profils... comme les pédophiles.**



aussi liée au renseignement américain a fait tousser : « *Palantir n'a pas accès aux données collectées et elles sont bien sûr stockées sur nos serveurs qui ne sont pas reliés à Internet* », défend un policier. Surtout, les collaborateurs de Palantir travaillent dans les locaux de la DGSI, à Levallois-Perret. Pratique, pour les garder à l'œil. « *Les Etats-Unis sont nos alliés, cela ne pose pas vraiment de problème, veut croire un haut fonctionnaire. Si la France voulait faire un système équivalent, elle serait toujours en retard. Du point de vue de l'efficacité, nous n'avons pas le choix.* » Une réflexion que les déçus du logiciel fourni par Palantir, qui s'accumulent aux Etats-Unis – y compris au sein de la CIA et de la NSA –, ne partageraient sûrement pas...

**Evaluer le niveau de risque**

D'autant que, du côté des sociétés françaises, les innovations ne manquent pas. Comme celle proposée par Idemia-Morpho dans la reconnaissance faciale sur des photos et des vidéos anciennes, et sur des flux de vidéos en direct. Des solutions aujourd'hui utilisées par des services de police et testées au ministère de l'Intérieur, à la Préfecture de police de Paris et à la RATP. Idemia commercialise aussi les radars routiers, qui ne se contentent pas de flasher les excès de vitesse mais captent aussi un flux vidéo en permanence : « *On peut ainsi faire ressortir une plaque d'immatriculation, voir un visage qui serait sur une liste d'intérêt pour les*

**LA PRÉFECTURE DE POLICE DE PARIS** utilise les services d'Idemia-Morpho, une société spécialisée dans les flux de vidéos en direct, la reconnaissance faciale sur photos et vidéos anciennes. « *On peut voir un visage qui serait sur une liste d'intérêt pour le localiser en temps réel* », explique un ingénieur. Une option activée en toute discrétion par le ministère de l'Intérieur après les attentats de novembre 2015.

localiser en temps réel », explique un ingénieur. Cette option a d'ailleurs été activée en toute discrétion par le ministère de l'Intérieur dans les heures qui ont suivi les attentats de novembre 2015. Et certains policiers rêvent qu'elle soit utilisée en permanence.

Mais cet appétit de l'Etat pour le privé ne s'arrête pas là. Marianne a ainsi découvert que certains aspects de la traque de djihadistes sur le Net sont assurés par des entreprises privées. Des sociétés qui, pour certaines, chassaient auparavant un tout autre genre de profils... comme des pédophiles. « *On s'est aperçu qu'en modifiant notre algorithme de recherche, on pouvait aussi trouver les profils des djihadistes* », raconte un salarié de l'une d'entre elles, sous couvert d'anonymat. Son entreprise crée des tracks qui marquent des individus suspects à partir de leur activité sur des sites Web islamistes, les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, etc.) ou encore des commentaires de vidéos mises en ligne. Le logiciel les repère grâce à un dictionnaire de « mots suspects ». Et pour limiter les faux signaux, il possède également un recueil d'« antimots » pour reconnaître l'humour, les sites d'information ou les journalistes spécialistes du terrorisme. « *Une fois qu'une personne est déclarée suspecte par l'informatique, des analystes lisent ses tweets ou ses commentaires, et nous décidons, si le caractère djihadiste est confirmé, de mettre en place une surveillance spécifique*, détaille cet expert. En parallèle, nous menons une enquête pour définir >

**LA DGSI** a conclu en 2016 un contrat avec Palantir, une société américaine spécialisée dans le brassage du "big data", dont les employés travaillent dans les locaux de la DGSI, à Levallois-Perret. "D'un point de vue de l'efficacité, nous n'avons pas le choix", justifie un haut fonctionnaire.



Chamussy / Sipa

➤ *le niveau de risque de la personne et tenter d'évaluer un projet de passage à l'acte terroriste.* » Des tâches confiées à des anciens militaires ou des journalistes spécialisés. Récemment, la firme a même fait une démonstration en direct à la DGSI. Problème, si la société a commencé à travailler avec les services de renseignements, elle est aujourd'hui loin d'être rentable, son programme étant toujours en phase de développement. Et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) pourrait bien se fâcher vu que seuls les résultats de ses recherches (noms des menaces potentielles), et non son logiciel, sont transmis à la DGSI.

### Siphonner des sources ouvertes

Autre mine d'or, les avancées basées sur le concept de « police prédictive », visant à prévenir les crimes et délits à grand renfort d'algorithmes. Des villes françaises s'y sont essayées ou envisagent de le faire. Dès 2010, le maire de Nice, Christian Estrosi, présentait son système central de surveillance vidéo en vantant les capacités d'un mystérieux logiciel en mesure de « détecter automatiquement et en temps réel, à partir des flux vidéo issus des caméras de vidéoprotection, tout comportement anormal ». Mais les multiples repérages en camion sur la promenade des Anglais par le terroriste Mohamed Lahouaiej-Bouhlel, qui a tué 86 personnes et fait 458 blessés, le 14 juillet 2016, ont tragiquement montré l'inefficacité de ce logiciel magique... La Quadrature du Net et le site d'information Reflets.info ont récemment révélé le projet de « Big Brother » de Marseille : Ineo, associé à Oracle, a proposé à la

## “L'Etat [doit] impulser, susciter, accompagner la montée en gamme de tous les acteurs de l'industrie de sécurité.”

**Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur**

cité phocéenne un programme structuré autour de différents axes, comme « l'analyse et l'anticipation des faits de délinquance et des troubles à la sécurité », « des problématiques liées à l'occupation du domaine public », ou encore à celles « de fluidité de la circulation, de stationnement et de sécurité routière ». Des interventions qui recouvrent les missions de la police municipale. Pour alimenter la « machine », Marseille compte d'ailleurs sur des données engrangées par la police municipale, les images de vidéosurveillance, la préfecture, la police nationale, les pompiers, la régie de transport (RTM), le conseil départemental ou encore l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille, le port autonome, les opérateurs de téléphonie (Orange, SFR...). Mais le projet prévoit aussi de siphonner des sources ouvertes – comme les réseaux sociaux – ainsi que du crowd-sourcing, c'est-à-dire la participation volontaire des agents ou des citoyens. Pour Caroline Pozmentier, adjointe au maire chargée de la sécurité publique, « en décloisonnant les silos, le projet est de permettre une lecture par anticipation de ce qui doit

être mis en place sur l'espace public pour mieux protéger nos concitoyens ». Un type d'infrastructure qui pose évidemment d'énormes questions sur l'exploitation des données personnelles collectées. La ville a bien tenté de calmer le jeu en affirmant que l'anonymisation des données sera effectuée par ses soins. Un travail éminemment complexe, notamment pour éviter les attaques permettant de désanonymiser les datas. D'autant que la Cnil assure ne pas avoir été contactée par la municipalité sur ce projet. Ce n'est en fait qu'après les révélations médiatiques que la commission a pris contact avec la ville !

### “Préparation laborieuse”

Pourtant, l'empressement de l'Etat à combler ses manquements en s'adjoignant les services du privé a déjà connu de nombreux échecs. La plupart passés inaperçus, d'autres révélés, comme l'usine à gaz de la Plate-forme nationale des interceptions judiciaires (Pnij), qui devait remplacer la demi-douzaine de petites entreprises qui « branchaient » les lignes des personnes écoutées par la justice ou la police. La Pnij, dont le développement avait été confié à Thales, devait entrer en service en 2013. Fin 2017, elle accumulait toujours les bugs. La Cour des comptes s'est penchée, en avril 2016, sur ce qui est, « au terme de dix années d'une préparation particulièrement laborieuse », un fiasco. Dans le viseur des sages de la Rue Cambon, l'Etat et Thales : « Conçue en 2005, la plate-forme devait être opérationnelle au début de 2008 ; le marché passé pour sa conception et sa réalisation n'a été notifié au titulaire qu'en 2010 ; commencé en 2011, il ne devrait se terminer qu'à la fin de 2016. » Bilan : « Chaque année de retard de la Pnij a empêché l'Etat de



Mike Corder / AP / Sipa

faire environ 65 millions d'économies. » Sans compter que le ministère de l'Intérieur a dû embaucher une trentaine d'ingénieurs spécialisés en télécommunications. Selon nos informations, une réinternalisation du système d'écoute judiciaire est à l'étude et l'Etat réfléchirait au moyen de se débarrasser de Thales.

Tous ces ratés n'ont pas empêché Gérard Collomb, le ministre de l'Intérieur, de renouveler son soutien au secteur privé. Lors du salon Milipol de novembre, il soulignait à ce propos le « rôle essentiel » de l'Etat « pour impulser, pour susciter, pour accompagner la montée en gamme de tous les acteurs » de l'industrie de sécurité. Un message reçu cinq sur cinq. Le marché de la peur a de beaux jours devant lui. ■

A.C., AVEC B.R.

**FAUTE D'OUTILS,** dans les jours qui ont suivi les attentats du 13 novembre 2015, la DGSI a dû transmettre en catastrophe à Europol 20 To de données. L'agence européenne de lutte contre la criminalité et le terrorisme les a analysés grâce au logiciel d'une société américaine.

### LE CASSE-TÊTE DES FUTURS GARDES ARMÉS PRIVÉS

D epuis le 1<sup>er</sup> janvier, une nouvelle classe d'agent de sécurité a été créée : les gardes armés privés ou agents de sécurité renforcée (ASR). Selon le décret, seuls pourront se voir autoriser à porter des armes de catégorie B les agents exerçant une activité « dans des circonstances [les] exposant [...] ou les personnes se trouvant dans des lieux surveillés et confrontés à un risque exceptionnel d'atteinte à leur vie ». Une nouveauté, synonyme de nouvelles parts de marché pour les boîtes spécialisées. « L'objectif du gouvernement est de retenir au secteur privé une partie des missions ingrates que réalisent aujourd'hui les soldats de "Sentinelle" et les fonctionnaires de police, comme la surveillance de bâtiments », analyse un acteur du secteur. Une évolution qui inquiète

un ancien membre des « services » reconverti dans la sécurité : « Sur le principe, je suis favorable. Sauf que, aujourd'hui, l'organisation du secteur, c'est n'importe quoi ! On trouve de tout, des anciens flics ou militaires comme moi, des barbouzes aussi, et des types pas franchement compétents qui ont pourtant leur entrée au Conseil national des activités privées de sécurité [Cnaps]. » Un établissement public administratif qui régule le secteur et délivre les autorisations d'exercer récemment pointé du doigt par la Cour des comptes dans son rapport de 2018, notamment pour son laxisme. Les sages ont quelque peu tiqué en découvrant par exemple qu'« un individu a pu obtenir une carte professionnelle alors que les recherches faisaient apparaître 31 mentions pour des faits variés » sur

son casier judiciaire. Autre problème de taille, la question des formateurs de ces futurs ASR. « Dans la police ou dans l'armée, les moniteurs de tir ont un diplôme d'Etat. Pas dans le privé, s'étrangle notre ancien des services. Il suffit d'avoir une autorisation du Cnaps et se déclarer à la Direccte\*. Mais il n'y a pas de diplôme civil en soi ! » De quoi s'interroger sur la qualité des futures formations... Et une fois les ASR sur le terrain, les risques pour le public en cas de tirs non maîtrisés. Certains, comme Euro Disney, n'ont pas attendu, en obtenant une dérogation pour employer discrètement une cinquantaine de gardes armés, des anciens policiers et militaires pour la plupart. ■ B.R.

\*Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.